République Française Département des Côtes d'Armor Commune de LANLOUP

Séance du 26/01/2021

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 22/01/2021

<u>Présents</u>: Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Monique COZ, Cyril MENGUY. Emmanuel FEINTE.

Absent: Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).

Objet : plan de relance départemental phase 2

Pour faire face à l'impact de la pandémie de la Covid 19 sur la vie locale, le Département des Côtes d'Armor a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en lançant un plan de relance visant à relancer et soutenir l'activité économique du département. Dans ce cadre, un premier appel à projets a vu le jour en juillet 2020. Un deuxième appel à projet a été publié fin 2020 ciblant notamment des opérations porteuses d'une plus-value environnementale.

Le projet de rénovation du chauffage gaz de l'église s'inscrit dans cette démarche avec l'installation de nouveaux panneaux rayonnants plus performants et donc moins consommateurs d'énergie et la mise en place d'un thermostat à température résultante permettant une meilleure gestion du système de chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide du Département dans le cadre de son plan de relance pour les travaux de rénovation du chauffage gaz de l'église paroissiale de Lanloup dont le montant s'élève à 16 362,02 € HT.

Objet : Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) 2021

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du chauffage de l'église sont éligibles à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) 2021.

En effet, le projet de rénovation du chauffage gaz de l'église comprenant l'installation de nouveaux panneaux rayonnants plus performants et donc moins consommateurs d'énergie et la mise en place d'un thermostat à température résultante permettant une meilleure gestion du système de chauffage rentre dans la catégorie patrimoine immobilier des investissements éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide de l'État dans le cadre de son appel à projets relatif à la DETR programmation 2021 pour les travaux de rénovation du chauffage gaz de l'église paroissiale de Lanloup dont le montant s'élève à 16 362,02 € HT.

Objet : Guingamp Paimpol Agglomération - pacte de gouvernance volet 1

Contexte : se saisir de la loi du 27/12/2019 pour définir un cadre de travail en commun

Le cadre réglementaire :

L'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant deux débats communautaires et délibérations éventuelles :

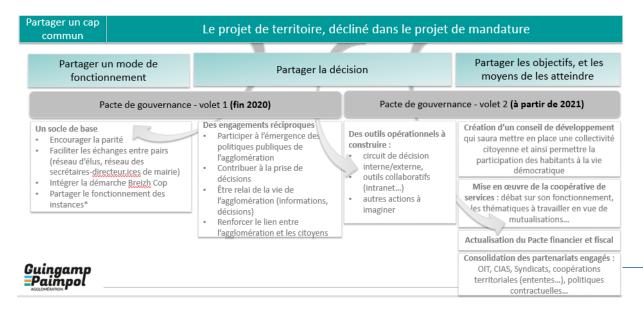
- l'un sur le pacte de gouvernance
- et l'autre sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement.

Une opportunité pour notre territoire de cordonner notre action publique

L'enjeu principal réside dans la co-construction efficace de notre action publique : agglomération, communes, citoyens, comment recréer du lien ? comment penser, élaborer, décider, financer, évaluer ensemble notre action commune ? Par délibération n°2020-12-07 en date du 15/12/2020, l'agglomération a souhaité entériner un cap commun à tous en scellant, au sein d'un Pacte de gouvernance une feuille de route commune (agglomération-communes-citoyens), au service de l'animation de notre territoire.



Partager un horizon commun, et les moyens de l'atteindre



Réussissons le Pacte de gouvernance : des pistes à explorer ensemble, de façon réciproque, en 2021

Idées exprimées par les élu(e)s et technicien(ne)s des communes et de l'agglomération en atelier de co-construction, et en séminaire organisé en février 2020

Pour mener à bien l'engagement	Des pistes à creuser :
n°1 « Participer à l'émergence des politiques publiques de l'agglomération » :	Poursuivre les rencontres techniques du réseau des secrétaires/directeur.ice.s généraux de services, Informer le conseil municipal, fluidifier les échanges entre les services intercommunaux et les communes, être à l'écoute du terrain
n°2 « Contribuer à la prise de décision »	Préparer les réunions en amont, tendre vers des supports et des formats dynamiques
n°3 « Être relai de la vie de l'agglomération (informations, décisions) »	Utiliser les outils d'information (site Internet) pour relayer les actualités de l'agglomération, bien appréhender le territoire, se positionner en relai du contenu et des motivations des décisions intercommunales
n°4 « Renforcer le lien entre l'agglomération et les citoyens »	Tendre vers une représentativité territoriale, avoir une relation linéaire pendant tout le mandat, associer les citoyens à l'évaluation de nos politiques publiques

Entendu le rapport,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acter que les conseils municipaux sont amenés, dans un délai de deux mois à compter de la délibération du conseil d'agglomération, à se prononcer sur le contenu du volet 1 du Pacte de gouvernance; délai à l'issue duquel le conseil d'agglomération se prononcera définitivement sur le Pacte de gouvernance
- De valider que les engagements listés ci-dessus constitueront le socle de base du futur pacte de gouvernance et structureront les liens Communes / Agglomération et Conseil de développement / Agglomération
- D'acter la nécessaire contribution de tous les élu(e)s et agents à la réussite de ce pacte de gouvernance
- **D'acter** qu'il conviendra d'enclencher courant 2021 la mise en œuvre concrète de ces engagements (par exemple les mutualisations, le circuit de décision d'un projet ou d'une action, **la création d'un conseil de développement...)**
- D'acter la mise en place d'un groupe de travail qui étudiera les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'agglomération en vue d'une installation courant 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet.

Objet : Guingamp Paimpol Agglomération - rapports 2019

Les rapports annuels 2019 du service public assainissement collectif, de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et des déchets ont été transmis à la commune par les services de l'agglomération.

M. le Maire précise que les élus ont été invités à consulter ces rapports avant la séance.

Les différents rapports n'appellent pas d'observation particulière des élus.

Objet : Guingamp Paimpol Agglomération - convention Application Droit des Sols (ADS) et convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines »

M. le Maire indique que les élus ont été invités à prendre connaissance des conventions Application Droit des Sols (ADS) et convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines » avant la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Questions et informations diverses.

- <u>Convention relative à la gestion et l'entretien de la voirie limitrophe entre Lanloup et Pléhédel</u>

Jacques THORAVAL donne quelques explications sur l'utilité de cette convention notamment au sujet de la gestion des eaux pluviales.

- Concertation publique : inventaires participatifs du PLUi

Les élus sont invités à apporter leur contribution.

Vaccination Covid 19

Accompagnement possible de la commune à préciser.

- <u>Illuminations</u>

Prévoir l'achat de nouvelles illuminations pour fin 2021, réfléchir à un concours d'illuminations.

Fin de la séance à 19h20.

Signatures des membres présents